COVID-19 – Récolte et confinement

Mise à jour au 1er novembre 2020 :

Suite à la démarche que nous avons entreprise auprès du Ministère de l’Agriculture, des Préfets de région, des Préfets de département et des élus, tous nos interlocuteurs nous ont indiqué que la récolte des olives et leur apport au moulin entraient bien dans le cadre dérogatoire pour tous les oléiculteurs quel que soit leur statut. L’urgence de la récolte ne nous permettant pas d’attendre une réponse écrite, **je vous propose la solution suivante pour les oléiculteurs ne disposant pas d’un numéro SIRET :**
• Remplir chaque jour l’[attestation de déplacement dérogatoire](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/30-10-2020-attestation-de-deplacement-derogatoire.docx) disponible sur le site du gouvernement et cocher la première case
• Télécharger [l’attestation de récolte de France Olive](https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2020/10/franceolive_Attestation_Recolte_olives_2020.pdf)

Les oléiculteurs disposant d’un numéro SIRET remplissent, quant à eux, le [justificatif de déplacement professionnel](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/30-10-2020-justificatif-de-deplacement-professionnel.docx).

Si vous rencontrez des difficultés lors d’un contrôle, n’hésitez pas à nous le faire savoir immédiatement pour que nous puissions rappeler nos interlocuteurs à leurs engagements (par mail à l’adresse contact@franceolive.fr).

Je vous remercie de partager cette information et de vous abonner à la [page France Olive Pro sur Facebook](https://www.facebook.com/franceolivepro/) et à la [lettre d’information](https://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformations/) pour suivre l’actualité de la filière.

Je vous souhaite une belle récolte malgré les difficultés rencontrées. Respectez bien les gestes barrières et les consignes pour que, dans cette période troublée, nous puissions extraire de nos olives, cette huile d’olive dont nous sommes si fiers.

Bien cordialement,

Laurent Bélorgey
Président de France Olive